

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44194 CLISSON Cedex

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 5 juillet 2022

07.2022-03	<p>PATRIMOINE</p> <p>Marché à procédure adaptée « Contrôle d'accès - Espace Culturel Le QUATRAIN, rue de la Basse Lande, 44115 Haute-Goulaine »</p>
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour l'installation et la mise en place du contrôle d'accès à l'espace culturel Le Quatrain, rue de la Basse Lande à Haute-Goulaine en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

Considérant que la société LEGALLAIS, sise 10 rue d'Atalante - 14200 Hérouville-Saint-Clair, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour l'installation et la mise en place du contrôle d'accès à l'espace culturel Le Quatrain, rue de la Basse Lande à Haute-Goulaine, avec la société LEGALLAIS, sise 10 rue d'Atalante - 14200 Hérouville-Saint-Clair, pour un montant de 17 559,64 € H.T. soit 21 071.57 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu